

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mil-vingt-cinq le 17 avril à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents : Mme BERTON Lysiane, M. BODIN Bertrand, M. REIGNIER Michaël, Mme CASSEGRAIN Brigitte, M. ARCHAMBAULT Philippe, Mme BOURREAU Chantal, M. DECHEZELLES Fabien, M. DERISSON Gaylord, M. GUYON Franck, M. LEMAITRE Geoffrey, Mme ROY Céline, Mme ROY Laurence.

Absents ayant donné procuration : M. BELOBRK Mickaël à M. BODIN Bertrand, Mme SAINT-MARD Joëlle à Mme CASSEGRAIN Brigitte.

Absents : Mme COURTIN Stéphanie.

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
		15	12	3	2

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du procès-verbal du 06 mars 2025.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Logt 1 Bis rue de la mairie – Autorisation de signature du Marché Public
- Logt 12 rue de la mairie – Devis des entreprises BOISSINOT et HUAULT pour la pose d'un portail dans la cour intérieure
- Eglise – Devis de l'entreprise MILLET pour la réparation d'un cheneau
- Eglise – Devis de l'entreprise MILLET pour le comblement des espaces sous la toiture afin d'empêcher le passage des pigeons

VOIRIE

- Aménagement du centre bourg – Autorisation de signature du Marché Public
- Aménagement du centre bourg – Appel à un coordonnateur SPS (prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs sur le chantier)- Devis des entreprises APAVE et SOCOTEC
- Aménagement du centre bourg – Devis de l'entreprise ENTRE LOIRE ET COTEAUX pour l'exploration des cavités détectées et proposition de traitement
- Aménagement du centre bourg – Cession à la commune du terrain rue de la gare d'Habitat de la Vienne
- Travaux de voirie à Palluau – Devis complémentaire de l'entreprise GONNORD pour la pose de bordures
- Lutte contre les dépôts sauvages – mise en place d'une amende

FOURRIÈRE

- Renouvellement de la convention de délégation à l'entreprise SACPA pour la capture et transport d'animaux, ramassage de cadavres d'animaux et gestion de la fourrière

PHOTOCOPIEUR MAIRIE

- Renouvellement du contrat de maintenance et remplacement du photocopieur- Devis des entreprises BSI et TOSHIBA

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Réseau télécom
- Réseau électrique
- Salon de coiffure itinérant Bulle d'hair

DÉCISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

2024_03_01 AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX EN PROCÉDURE ADAPTÉE

2024_03_02 AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - RECONNAISSANCE DES CAVITÉS DÉTECTÉES, POUR MESURES DE TRAITEMENT

2024_03_03 CRÉATION D'UN CANIVEAU AU LIEUDIT PALLUAU

2024_03_04 TARIFICATION POUR LE RAMASSAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

2024_03_05 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE GROUPE SACPA POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE

2024_03_06 MAIRIE - RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR

2024_03_07 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - RÉSEAU TELECOM ORANGE

2024_03_08 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SRD

2024_03_09 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - SALON DE COIFFURE ITINÉRANT

LOGT 1 BIS RUE DE LA GARE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

LOGT 12 RUE DE LA MAIRIE – DEVIS DES ENTREPRISES BOISSINOT ET HUAULT POUR LA POSE D'UN PORTAIL DANS LA COUR INTÉRIEURE

Le dossier est reporté, Mme le maire n'a pas reçu les devis de l'entreprise HUAULT.

EGLISE – DEVIS DE L'ENTREPRISE MILLET POUR LA RÉPARATION D'UN CHENEAU

Mme le maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire réparer un cheneau de l'église, en effet une fuite d'eau a été constaté récemment dans la chapelle : montant du devis de l'entreprise MILLET 465.70€ HT.

De plus, un démaillage d'une partie du toit est prévu pour un montant de 628.60€ HT également par l'entreprise MILLET.

EGLISE – DEVIS DE L'ENTREPRISE MILLET POUR LE COMPLEMENT DES ESPACES SOUS LA TOITURE AFIN D'EMPÊCHER LE PASSAGE DES PIGEONS

Vu la délibération 2024_04_06 portant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres *dont le montant est inférieur à 3000€*.

Mme le maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise MILLET d'un montant de 1584.20€ HT pour la pose de grillage entre les chevrons sous la toiture de l'église afin d'empêcher l'intrusion des pigeons. Mme le maire prendra une décision .

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

OBJET DE LA CONSULTATION : travaux d'aménagement et d'accessibilité des bâtiments communaux en centre bourg.

LIEU D'EXÉCUTION : centre bourg de Sammarçolles.

PROCÉDURE : Marché passé en procédure adaptée ouverte en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

ALLOTISSEMENT : il s'agit d'un marché alloti au sens de l'article L21 13-10 du code de la commande publique. Il est composé d'un lot unique :

Lot n°1 : VRD-Espaces Verts

MONTANT PRÉVISIONNEL DU MARCHÉ : 116794.88€ HT soit 140153.85€ TTC

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « [...] la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché»,

Vu le Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le marché dans les conditions précitées en amont de la consultation des entreprises et tout autre document relatif à ce dossier.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – APPEL À UN COORDONNATEUR SPS (PRÉVENTION DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS SUR LE CHANTIER)- DEVIS DES ENTREPRISES APAVE ET SOCOTEC

Vu la délibération 2024_04_06 portant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres *dont le montant est inférieur à 3000€*.

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement et accessibilité du centre bourg, l'AT86 maître d'œuvre sur ce projet a informé Mme le maire de la nécessité de la présence d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pendant les travaux.

Mme la maire présente, pour information, les devis des entreprises APAVE et SOCOTEC :

DEVIS APAVE : 1600€ HT et DEVIS SOCOTEC : 1000€ HT

Après avis de l'AT86, et au vu des montants des deux devis, l'entreprise SOCOTEC sera sollicitée pour cette mission.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – DEVIS DE L'ENTREPRISE ENTRE LOIRE ET COTEAUX POUR L'EXPLORATION DES CAVITÉS DÉTECTÉES ET PROPOSITION DE TRAITEMENT

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement et accessibilité du centre bourg, des études ont été réalisées, avec :

- Une prospection micro gravimétrique, réalisée par INNOGEO Géophysique en Mai 2024
- Une réalisation de sondages, par INFRANEO, en Janvier 2025.

Ces investigations mettent en évidence des anomalies pouvant être liées à la présence de cavités, puis à des localisations de zones décomprimées, probablement comblées, et surtout à des vides, ponctuellement, avec indices entre 4 et 6 m de profondeur.

Mme la maire présente le devis de l'entreprise ENTRE LOIRE ET COTEAUX pour un montant de 5550€ HT afin d'effectuer une reconnaissance des cavités détectées et de proposer à la commune la solution de traitement adaptée.

La mission proposée, comprendra :

- L'analyse des études antérieures ; du contexte géologique...
- La réalisation de forages 180 mm avec tubage PVC, pour passage caméra.

Les forages seront menés à 6.0 m de profondeur (cavités estimées entre 4.0 et 5.7m).

Trois forages de base, avec indices de vides, seront effectués.

Deux autres forages sont provisionnés, à proximité des forages précédents pour vérification de l'étendue des vides potentiels et/ou de zones comblées.

- Passage Caméra, avec enregistrement
- Restitution par rapport de synthèse et proposition de traitement avec approche quantitative

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser la signature du devis d'un montant de 5550€ HT € soit 6660€ TTC pour la reconnaissance des cavités détectées, pour mesures de traitement.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – CESSION À LA COMMUNE DU TERRAIN RUE DE LA GARE D'HABITAT DE LA VIENNE

Le dossier est reporté à une prochaine séance,

TRAVAUX DE VOIRIE À PALLUAU – DEVIS COMPLÉMENTAIRE DE L'ENTREPRISE GONNORD POUR LA POSE DE BORDURES

Mme la maire présente le devis de l'entreprise GONNORD pour des travaux de création de caniveaux au lieudit PALLUAU au niveau du n°5 pour un montant de 6040.53€ HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise la signature du devis d'un montant de 6040.53€ HT. Soit 7248.64€ TTC pour la création de caniveaux.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES – MISE EN PLACE D'UNE AMENDE

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages et, lors du constat d'une infraction, d'envoyer un courrier au contrevenant l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement du dépôt sauvage puis le titre correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un tarif pour l'enlèvement du dépôt sauvage selon les modalités énoncées ci-dessous :

- Un forfait de 300 euros,
- La facturation sur la base des frais réels soit 27.50 € par heure consacrée au traitement des déchets,
- Un forfait de 50 euros pour le transport vers la déchetterie de proximité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION À L'ENTREPRISE SACPA POUR LA CAPTURE ET TRANSPORT D'ANIMAUX, RAMASSAGE DE CADAVRES D'ANIMAUX ET GESTION DE LA FOURRIÈRE

Vu la nouvelle convention présentée par le groupe SACPA,
Considérant la nécessité pour la commune de répondre à ses obligations en matière de fourrière animale et de gestion des animaux errants ou dangereux,

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'autoriser la signature du marché de prestations de services pour la capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.
- Prend acte que le contrat est conclu pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026 reconductible tacitement 3 fois. Le montant forfaitaire annuel des prestations s'élève à 1.11€ HT par habitant appliqué à la population totale du dernier recensement de l'INSEE soit 737.04€ HT pour 2025.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR- DEVIS DES ENTREPRISES BSI ET TOSHIBA

Mme le maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie est arrivé à échéance et présente les propositions de deux entreprises BSI et TOSHIBA :

BSI : loyer 113.93€HT/mois avec remplacement du photocopieur avec un chargeur supplémentaire.

TOSHIBA : loyer 124.65€ HT/mois avec remplacement du photocopieur sans chargeur supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler le contrat de maintenance avec l'entreprise BSI pour une durée de 63 mois,
- autorise la signature de la proposition commerciale,

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - RÉSEAU TÉLÉCOM

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par l'opérateur de télécommunications sont revalorisés chaque 1er janvier.

Pour 2025, ils sont fixés de la manière suivante :

pour les artères souterraines : 48.65€ du KM

pour les artères aériennes : 64.87€ du KM

pour l'emprise au sol : 32.44 € du M²

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité pour l'année 2025, la redevance due par l'opérateur de communications ORANGE.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Vu l'article R2333-105 du code général des collectivités territoriales, précisant les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100 % sur la commune de Sammarçolles).

Le calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5770 et la population totale de Sammarçolles est de 664 habitants.

Le montant de la redevance pour la commune s'élève donc à 241 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la RODP de 241 € pour l'année 2025.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SALON DE COIFFURE ITINÉRANT

Madame le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public concernant le salon de coiffure itinérant « BULLE D'HAIR MARION » sur la place rue de la gare.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la redevance qui sera d'un montant forfaitaire de 20€ par mois pour le branchement de son camion à une prise électrique située à l'église.

DÉCISIONS DU MAIRE

2025_003 – Travaux d'électricité suite aux malfaçons de l'entreprise ZS ELEC pour un montant de 424.86 € TTC par l'entreprise REIGNIER

2025_004 – Réalisation et pose de grilles dans le clocher de l'église afin d'empêcher l'intrusion des pigeons pour un montant de 2747.71€ TTC par l'entreprise MSL

2025_005 – Remplacement de WC au logement 4 bis rue de la mairie pour un montant de 397.09€ TTC par l'entreprise REIGNIER

QUESTIONS DIVERSES

« **LEDIFICATION** » **DU PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC** – Dans le cadre du marché global de performance attribué à SOREGIES, est prévu le remplacement de tous les luminaires par luminaires LED. SOREGIES propose 2 modèles IZYLUM et STELIUM, le conseil municipal a opté pour le modèle IZYLUM LED.

FÊTE DU 14 JUILLET – Le conseil municipal a choisi cette année de louer le modèle SAFARI PARK ainsi que des jeux en bois.

REPAS DES AINÉS ET CÉRÉMONIE DU 8 MAI – Organisation et programme de la journée
MULTISERVICES - Suite à la liquidation prononcée le 14 mars dernier, le commissaire-priseur est venu faire l'inventaire mercredi 16 avril 2025.

TÉLÉPHONIE/ INTERNET – Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer la nouvelle proposition de PARITEL pour le remplacement du standard et téléphones de la mairie ainsi que le portable de l'agent et l'ajout d'un répéteur WIFI pour la salle du conseil pour un montant de 359.55€ HT par trimestre au lieu de 368.06€ HT actuellement.

PROCHAINES RÉUNIONS :

Réunion Siveer 12 mai angliers

Commission Voirie : 22 avril à 18h30

Conseil municipal : 22 mai 2025 à 19h15

Levée de séance : 22h05

A Sammarçolles, le 22 mai 2025

Le maire,
Mme BERTON Lysiane,

La secrétaire de séance,
Mme CASSEGRAIN Brigitte



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme Cassegain Brigitte, the secretary of the meeting.